



Travailler en France après un doctorat

Par **Lae24**, le **12/10/2024** à **01:48**

Bonjour, j'aurais une question sur les conditions de l'obtention du titre de séjour dans le cas où on a suivi d'autres formations en plus de sa formation initiale .

je suis actuellement en thèse de droit et durant mon doctorat j'aimerais suivre des formations certifiantes car j'ai envie de me diversifier afin d'augmenter mes chances de trouver un emploi après. Je sais que la condition d'obtention du titre de séjour travail est de trouver un emploi dans son domaine de formation.

mais je voudrais savoir si les formations complémentaires que je vais suivre peuvent également me permettre d'obtenir un titre de travail. Est-ce que si je trouve un emploi sur la base de ces formations et non de mon doctorat en droit je pourrais obtenir un titre de travail ou un passeport talent ? Merci d'avance.